



NPA

NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE

*l'Anti*capitaliste

l'hebdomadaire du NPA ~ www.NPA2009.org

CAHIER N°9 - Supplément à L'Anticapitaliste n°212 - 2 euros



**RETRAITES
ARGUMENTS
POUR LA**

MOBILISATION

**CONTRE LA RÉFORME
HOLLANDE-AYRAULT**

3	INTRODUCTION
6	DE LA CONQUÊTE AUX CONTRE-RÉFORMES
17	DES ARGUMENTS TOUJOURS FALLACIEUX !
22	LA LUTTE POUR LA DÉFENSE DES RETRAITES : UN CHOIX POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ
24	LES REVENDICATIONS
28	COMMENT GAGNER CETTE FOIS : DES LEÇONS DE 2010 AUX TERGIVERSATIONS DE 2013
34	ANNEXÉS
38	GLOSSAIRE

S'abonner à la presse du NPA

L'Anticapitaliste
Diffusion: 01 48 70 42 31
diffusion.presse@npsa2009.org

Impression: Rotographie
Montreuil-sous-Bois Fax: 01 48 59 23 28
Tél.: 01 48 70 42 22 mail: rotomp@wanadoo.fr

Abonnements

par prélèvement automatique

Cochez la formule de prélèvement retenue et renvoyez nous le formulaire accompagné d'un RIB à N. S. P. A. C, 2 RUE RICHARD LENOIR, 93100 MONTREUIL.

HEBDOMADAIRE + MENSUEL du NPA
(25 euros par trimestre)

Tarif jeunes/chômeurs/précaires
 HEBDOMADAIRE + MENSUEL du NPA
(19 euros par trimestre)

J'autorise par la présente, l'établissement teneur du compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvement trimestriel établis à mon nom, qui seront présentés par:

ORGANISME CREANCIER:

**NOUVELLE SOCIÉTÉ DE PRESSE,
D'AUDIOVISUEL ET DE COMMUNICATION
(NSPAC) - 2, RUE RICHARD-LENOIR
93100 MONTREUIL
NUMERO NATIONAL D'ÉMETTEUR: 554755**

Abonnements par chèque à l'ordre de N.S.P.A.C (2, rue Richard Lenoir - 93100 Montreuil)
ENTOUREZ LA FORMULE QUE VOUS AVEZ RETENUE:

FRANCE ET DOM-TOM

L'hebdo + le mensuel 6 mois 1 an
50 euros 100 euros

Tarif jeunes/chômeurs/précaires
L'hebdo + le mensuel 6 mois 1 an
38 euros 76 euros

Revue mensuel seule 6 mois 1 an
22 euros 44 euros

ÉTRANGER

L'hebdo + le mensuel 6 mois 1 an
70 euros 140 euros

Désignation du compte à débiter

CODE ÉTABLISSEMENT: _____ CODE GUICHET: _____

N° DE COMPTE: _____

C.I.E. RIB: _____

DATE:

SIGNATURE: _____

Etablissement teneur du compte

BANQUE:

ADRESSE:

CODE POSTAL:

VILLE:

Titulaire du compte

NOM:

PRENOM:

ADRESSE:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Introduction

Le gouvernement Hollande/Ayrault vient de faire connaître son projet de contre-réforme des retraites 2013. Sans surprise, il s'inscrit dans la droite ligne des réformes Balladur (93) Fillon (2003) Sarkozy (2010).

Non seulement la « gauche » au pouvoir ne revient pas sur les textes contre lesquels elle manifestait en 2010, mais elle les aggrave :

- **L'allongement de la durée de cotisation pour une retraite complète sera poursuivi en 2020 pour atteindre 43 ans en 2034. En d'autres termes, pour les retraités de demain, l'espoir de pensions permettant de vivre s'éloigne encore.**

- **Les retraités actuels sont eux aussi pénalisés.**

- **Quant au financement supplémentaire nécessaire, il sera payé uniquement par les salariés, le gouvernement s'étant engagé à compenser intégralement la hausse des cotisations employeurs.**

N'y aurait-il donc aucune différence entre une réforme de droite « façon Sarkozy » et une réforme de gauche « façon Hollande » ? Les buts poursuivis sont assurément les mêmes, mais la manière d'y parvenir diffère.

En 2010 Sarkozy avait choisi le passage en force, le PS lui a une autre « méthode » ; le « dialogue

“ mot
à mot les
arguments
de Fillon et
de Sarkozy
en 2010 ”

social», une mise en scène habile visant à «faire passer la pilule».

Acte 1: le gouvernement commande un rapport, le «rapport Moreau», en vue de lui faire des «propositions». Ce rapport dresse le catalogue complet de tous les reculs sociaux possibles: nouvel allongement de la durée de cotisation pour tous, changement du mode de calcul des pensions pour les fonctionnaires, accroissement de la CSG pour les retraités, etc.

Les salariés voient se dresser devant eux une catastrophe sociale. Quant aux directions des organisations syndicales, elles ne peuvent que juger inacceptables bon nombre des propositions de ce rapport.

Acte 2: S'ouvre alors pendant l'été le «dialogue social».

Les syndicats sont «écoutés»... le gouvernement cherchant surtout à connaître les compromis que les directions syndicales, ou certaines d'entre elles, sont prêtes à accepter et les miettes qu'il faudra concéder pour obtenir leur signature.

Acte 3: La réforme «issue de ce dialogue social» est alors rendue publique par le gouvernement.

Celui-ci ne retient que quelques-

unes des propositions du rapport Moreau, et prend soin de les échelonner dans le temps, pour créer l'illusion d'une réforme presque indolore.

L'effet attendu est double:

- démobiliser les salariés en créant le sentiment «qu'on ne s'en sort pas si mal», la réforme n'est finalement pas le cataclysme annoncé. S'il faudra bien payer un peu, cela mérite-t-il de faire grève et de manifester... sans certitude de succès?

- donner des arguments pour les directions syndicales abonnées aux signatures (CFDT, CGC, etc.), elles peuvent se glorifier d'avoir «bien négocié», d'avoir «fait reculer le gouvernement» et d'avoir obtenu des «contreparties» sur la pénibilité ou pour les femmes, premières victimes de cette nouvelle réforme. La direction de la CFDT et ses alliés peuvent dès lors devenir les meilleurs VPR d'une réforme «juste» et «équilibrée».

Le Medef joue lui aussi sa partition, en déclarant que cette réforme est insuffisante, tout en ayant du mal à cacher sa satisfaction.

Acte 4: le gouvernement cherche alors à prendre de vitesse toute

mobilisation en faisant adopter le plus vite possible son projet de loi au Parlement.

Le scénario est bien ficelé, mais son succès n'est pas écrit d'avance :

La journée d'action du 10 septembre, contrairement à ce qui s'est dit, n'a pas été un « échec », elle a au contraire montré la possibilité de construire une mobilisation de masse pour imposer le retrait du projet du gouvernement, qui n'est pas plus négociable et amendable que ceux de la droite.

Face à cette nouvelle attaque majeure, c'est donc la mobilisation qui est encore à l'ordre du jour, car chacun comprend bien que ce gouvernement ne cédera que si un rapport de forces déterminant l'y contraint. L'amertume de l'échec de 2010 pèse toujours sur les militantEs et sur les salariéEs. Il faut cette fois se donner les moyens de gagner. Pour le NPA, l'urgence est à la riposte unitaire. La gauche sociale et politique doit s'unir et ne rien lâcher pour défendre les retraites sans attendre. Il faut construire une mobilisation d'ampleur pour faire céder ce gouvernement. Patronat et

gouvernement veulent, à travers cette nouvelle attaque contre nos retraites, continuer à nous imposer l'austérité. Nous devons leur montrer notre détermination à s'y opposer.

Encore une fois il faut l'affirmer haut et fort : les retraites c'est avant tout une question de répartition des richesses et du travail. Les moyens existent pour les financer et garantir le droit à la retraite à 60 ans maximum, à 55 ans pour les salariéEs ayant subi des travaux pénibles, avec 75% du salaire brut, calculé sur les six meilleurs mois de salaire, avec 37,5 annuités de cotisation. Pour cela, il suffit d'augmenter les salaires, réduire le temps de travail pour permettre à tous et toutes de travailler, augmenter les cotisations patronales, arrêter les exonérations et les cadeaux fiscaux... c'est donc bel et bien un choix de société.

C'est à toutes celles et ceux qui ont la volonté de ne pas laisser faire et de mener ce combat que cette brochure s'adresse, pour donner les arguments, tracer les perspectives pour gagner, cette fois. Un combat dont l'issue pèsera dans l'ensemble de la vie sociale et politique.



De la conquête aux contre-réformes

Pendant longtemps, les vieux sans ressources et sans famille ne survivaient que par la charité, à l'initiative d'organismes religieux et des corporations pour leurs membres ou dans des hospices. *La bienfaisance* perdurera de la Révolution française jusqu'au XIX^e siècle. Dans les sociétés préindustrielles, seuls les salariés des professions jugées utiles à la société percevaient des pensions, l'État ayant besoin de soldats et de fonctionnaires. Au XIX^e siècle, face à l'extrême misère de la classe ouvrière nouvellement exilée dans les villes, les pouvoirs publics seront contraints de prendre un mini-

num de mesures vis-à-vis d'une masse d'indigents perçus comme une menace par la bourgeoisie. Avec l'essor industriel et le développement du capitalisme et afin de conjurer les révoltes ouvrières, l'État met en place des services d'assistance afin de contrôler «les classes dangereuses». Les premiers systèmes de retraite sont instaurés pour des catégories professionnelles particulièrement stratégiques : marins, militaires, fonctionnaires civils, cheminots... Ils laissent de côté la masse des salariés, particulièrement les plus mal rémunérés, dont la vieillesse est synonyme de misère. Une grande



pauvreté touche cette frange de la population, tout spécialement les personnes âgées. Le mouvement ouvrier s'organise et, sous sa pression, les pouvoirs publics sont amenés à mettre en place des solutions collectives.

En 1910, la loi sur «retraites ouvrières et paysannes» est combattue par la droite et par la CGT qui dénonce le système par capitalisation et *une retraite pour les morts*, la retraite étant fixée à 65 ans alors que l'espérance de vie était à peine supérieure à 50 ans! Ce système par capitalisation, théoriquement obligatoire pour les personnes gagnant moins de 3 000 francs, concernera 3 millions de personnes sur 8 millions de salariés (et 40 millions d'habitants) et il y sera mis fin en raison de l'absence de cotisants du fait de la guerre de 1914-1918 et de l'inflation.

Entre 1928 et 1930, des lois institueront les «Assurances sociales» pour les salariés de l'industrie et du commerce dont les revenus ne dépassent pas un seuil (le plafond), un système par capitalisation qui ne survivra pas à la crise économique et sera remplacé par un système par répartition en 1941!

La création de la Sécu

Le régime de retraite mis en place en 1945 dans le cadre de la Sécurité sociale s'appuie sur le programme du Conseil national de la Résistance qui fixe l'objectif de garantir la sécurité aux travailleurs et à leur famille face à tous les aléas de la vie. Le besoin de main-d'œuvre, pour «reconstruire le pays»... et restaurer les profits, et la pression ouvrière (la CGT est forte de 5 millions de syndiqués) explique ce compromis historique.

Le système par répartition couvrira progressivement l'ensemble de la population. Financé collectivement par les cotisations sociales proportionnelles au salaire, versées par les employeurs, il a permis d'assurer progressivement à tous une rémunération de plus en plus proche du salaire d'activité (75 à 80%) dans les années 90, sans faire appel à aucun circuit financier.

L'État crée, en 1956, le Fonds national de solidarité et instaure le minimum vieillesse qui garantit à toute personne de plus de 65 ans, quels que soient ses revenus, une retraite minimum versée au titre de la solidarité et financée par l'impôt.

Des mesures positives sont prises pour les femmes avec la validation des années justifiées pour l'éducation des enfants. Les années de chômage seront aussi validées.

En parallèle, la création de caisses complémentaires (Agirc, Arrco, Ircantec) permet aux assurés

financé par les cotisations sociales que les contre-réformes libérales remettent en cause, depuis les années 80. Ce « salaire socialisé » est devenu une part importante de la masse salariale, puisqu'il en représente plus de 40%. Pour restaurer les profits, le patronat et les gouvernements veulent réduire « le coût du travail » et plus particulièrement la partie socialisée.

En 2010, 633,1 milliards d'euros (1/3 du PIB) dont 64% sont des cotisations sociales seront versés par les entreprises pour l'ensemble de la protection sociale (Sécurité sociale + Pôle emploi + complémentaires retraites et complémentaires santé d'entreprise).

Pour la seule Sécu, les dépenses s'élèvent à 427,5 milliards d'euros (1/5 du PIB) pour les trois branches maladie, retraites, allocations familiales) dont 255 milliards de cotisations sociales.

Quand Gattaz, nouveau président du Medef, affirme que la baisse des cotisations est un objectif décisif de son mandat, il ne se trompe pas de cible : baisser la part de la richesse qui revient à ceux qui la produisent, pour augmenter celle du travail

“ ouvrir de nouveaux espaces aux assurances et aux banques ”

d'améliorer les retraites modestes attribuées par les régimes de base. Les retraites, calculées sur la base d'un salaire de référence limité à un montant maximum (plafond de la Sécurité sociale équivalent à environ une fois et demie le salaire moyen), ne représentent que 28% du salaire moyen, en 1950. En 1982, sous la présidence de François Mitterrand, une ordonnance accorde la retraite à partir de 60 ans.

Les contre-réformes

C'est le droit à un salaire continué après la vie professionnelle,

gratuit que s'approprient les patrons sous forme de plus-value, tel est bien l'enjeu de classe poursuivi par le capital et ses représentants.

Leur second objectif est d'ouvrir de nouveaux espaces aux assurances et aux banques: plus les dépenses socialisées diminueront, plus le recours à l'épargne se développera. « Complémentaires santé » et fonds de pension prospèrent sur le déclin de la Sécu.

Tel est le projet, poursuivi avec constance par les gouvernements de droite comme de gauche.

Reprenant les préconisations de 1991 du Livre blanc de Michel Rocard, la réforme Balladur révisé la durée de cotisation pour bénéficier de la retraite à taux plein (50% du salaire plafonné) qui passe de 37,5 à 40 ans, le calcul du montant se fait sur les 25 meilleures années au lieu de 10, la revalorisation des retraites dépend de l'indice des prix à la consommation au lieu de l'indexation sur les salaires.

En 1995, Juppé veut porter la durée de cotisation à 40 ans pour le secteur public, mais il doit reculer face au plus grand

mouvement de grèves et de manifestations depuis 1968.

En 2003, Fillon aligne la durée de cotisation des fonctionnaires sur le privé et développe la possibilité de cotiser à des plans d'épargne.

En 2008, la durée de cotisation est majorée d'un trimestre par an pour atteindre 41 annuités au 1^{er} janvier 2012. L'alignement par le bas des différents régimes de retraite est accentué avec la réforme de plusieurs régimes spéciaux.

En 2010, Sarkozy décide du recul progressif de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans (en novembre 2011, l'échéance est ramenée à 2017) et repousse de 65 à 67 ans l'âge auquel un salarié peut bénéficier d'une retraite à taux plein sans avoir le nombre nécessaire d'annuités de cotisation. Il décide aussi que, d'ici à 2020, le taux de cotisation des fonctionnaires sera aligné sur celui du privé.

Leur bilan :

Selon une étude de la Caisse nationale de l'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) publiée en 2008, pour six retraités sur dix, la réforme

Balladur de 1993 a « conduit au versement d'une pension moins importante que celle à laquelle ils auraient pu prétendre sans réforme ». La différence moyenne est de 6% pour l'ensemble de la population. Les hommes nés en 1938, par exemple, reçoivent une pension moyenne annuelle de 7 110 euros par an (hors retraites complémentaires), 660 euros de moins que si la réforme n'avait pas eu lieu.

Avec les difficultés grandissantes d'accès à un emploi stable et l'allongement de la durée d'activité nécessaire pour bénéficier du taux plein, il sera de plus en plus difficile d'avoir une retraite à taux plein. Cela amène progressivement les retraités qui en ont les moyens à préparer leur retraite par une épargne collective ou assurance vie et les autres survivent avec des pensions de plus en plus basses.

Cette forme d'épargne, encouragée notamment par des mesures fiscales, augmente rapidement.

La « réforme » de 2013

Le projet de loi sur les retraites 2013, accompagné d'autres dispositions du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour

2014, s'inscrit dans la stricte continuité des réformes menées par la droite depuis 1993, et répond aux exigences formulées par l'Union européenne. Face aux contes de fées de la propagande gouvernementale, il est nécessaire d'en décrypter la réalité: le gouvernement a en effet tout faux.

1.L'allongement de la durée de cotisation est reporté à 2020: faux !

La durée de cotisation pour bénéficiaire de la retraite à taux plein des assurés sociaux du régime général et des fonctionnaires est actuellement de 166 trimestres (41,5 ans) pour la génération à compter de 1955. Elle passera à 167 trimestres pour la génération de 1958 qui prendra sa retraite en 2020. En effet la loi Fillon qui lie la durée de cotisation aux gains d'espérance de vie est maintenue, et entre 2020 et 2035 la durée de cotisation est à nouveau augmentée d'un trimestre de plus tous les trois ans; elle atteindra 43 ans pour ceux et celles nés à partir du 1^{er} janvier 1973.

Année de naissance	Nombre de trimestres exigés pour le taux plein	Age légal de départ à la retraite	Age de départ à taux plein quelle que soit la durée de cotisation
1952	164	60 ans et 9 mois	65 ans et 9 mois
1953	165	61 ans et 2 mois	66 ans et 2 mois
1954	165	61 ans et 7 mois	66 ans et 7 mois
1955 – 1956 – 1957	166	62 ans	67 ans
Loi Ayrault			
1958 – 1959 1960	167		
1961 – 1962 1963	168		
1964 – 1965 1966	169		
1967 - 1968 1969	170		
1970 – 1971 1972	171		
1973	172		

Il est aussi envisagé dans le projet de loi que le Parlement puisse délibérer chaque année sur des mesures (cf. ci-dessous).

2. Le gouvernement ne touche pas au système actuel des retraites : faux !

Un article du projet de loi intitulé « Règles et dispositif de pilotage » précise le rôle d'un « comité de surveillance des retraites composé de cinq personnes compétentes en matière des retraites » qui devra chaque année faire des

recommandations pouvant avoir pour effet « *d'augmenter le taux de cotisation des régimes de base et complémentaires au-delà des bornes fixées par décret* » et aussi « *de réduire le taux de remplacement (pourcentage du salaire conservé lors du départ en retraite) assuré par les retraites au-delà des bornes fixées par décret* ». Les pensions versées par la Sécurité sociale et les régimes complémentaires fonctionnent actuellement selon le principe des prestations définies : le financement doit s'adapter au montant des pensions. Selon les nouvelles règles, les cotisations ne devraient pas dépasser un plafond défini auparavant et les pensions s'adapter chaque année au financement. On bascule dans un système de « cotisations définies » y compris pour les complémentaires, les prestations devant s'adapter aux recettes. Ce changement systémique est une rupture avec les principes de 1945, selon lesquels chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Il a entraîné une dégradation importante du niveau de vie dans plusieurs pays, notamment la Suède.

3. Les fonctionnaires ne sont pas concernés : faux !

L'allongement de la durée de cotisation et l'augmentation des cotisations concernent aussi bien les fonctionnaires que le secteur privé. Le gouvernement n'a pas osé à cette étape aligner les régimes spéciaux (SNCF, RATP, EdF-GdF, etc.) sur le régime général, ni modifier le calcul des pensions des fonctionnaires (calculées sur les 6 derniers mois) en les alignant sur le régime général (prenant en compte les 25 meilleures années), espérant éviter une mobilisation d'ensemble. À noter que les indemnités et primes diverses ne sont pas prises en compte pour le calcul des retraites des fonctionnaires, et que de ce fait le niveau respectif des pensions versées aux anciens salariés du public et du privé est proche.

4. L'âge de départ à la retraite n'est pas repoussé : faux !

L'âge légal reste fixé à 62 ans, mais dans la réalité ce ne sera pas possible pour l'immense majorité des salariés. Ils ne toucheraient dans la plupart des cas qu'une pension rabaissée en raison de la décote qui s'applique sur son montant faute d'avoir travaillé

le nombre de trimestres requis. Pour toucher une retraite à taux plein, la génération de 1973 devra travailler sans discontinuer à partir de 17 ans!

5. Il n'y aura pas de gel des pensions: faux!

Depuis 1987, le montant des pensions n'évolue plus comme les salaires, mais est indexé sur l'indice officiel des prix. Une nouvelle mesure va aggraver la dégradation du niveau de vie des retraités. La revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} avril sera reportée au 1^{er} octobre, sauf pour les personnes titulaires du minimum vieillesse («l'allocation de solidarité aux personnes âgées» prestation sans contrepartie de cotisation pour les personnes qui ont des revenus inférieurs à 787,26 € net par mois). Ce gel des pensions pendant 18 mois permettra une «économie» de 0,6 milliard en 2014, de 2 milliards en 2020, piquée dans la poche des retraités.

6. L'augmentation des cotisations est «équitable»: faux!

Les parts patronale et salariale des cotisations augmenteront dans les mêmes proportions de 0,14 %

en 2014 puis 0,05 % les années suivantes, au total 0,30 % (à l'étape actuelle). L'augmentation de la part salariale diminue le pouvoir d'achat des salariés (54 € par an pour un salarié au Smic en 2020). Les patrons n'auront rien à payer, Jean-Marc Ayrault a annoncé une compensation intégrale de l'augmentation de la part des employeurs (voir ci-dessous). Ce nouveau cadeau aux patrons sera payé par les actifs et les retraités.

7. Les mesures sur la pénibilité au travail sont une avancée importante: faux!

Le gouvernement annonce des mesures dites de justice sociale, la mesure phare en serait «le compte pénibilité au travail» destiné uniquement aux salariés régis par le droit privé. La pénibilité est limitée aux critères définis par le code du travail: «contraintes physiques marquées, environnement physique agressif, rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables identifiables et irréversibles sur sa santé». Les trimestres de travail exposés à la pénibilité, selon la déclaration de l'employeur, valideront des points qui permettront de bénéficier de congés formation afin de

changer de métier, de travailler à temps partiel payé à temps plein en fin de carrière, ou de bénéficier d'une majoration du nombre de trimestres cotisés. Les barèmes seront définis par décret. Des limites sont déjà apportées au dispositif: plafonnement du nombre de points, obligation d'utiliser des points pour la formation, possibilité pour l'entreprise de refuser le temps partiel prévus pour les travailleurs en fin de carrière... Il y aura peu d'élus et ils bénéficieront de faibles compensations, au mieux une retraite anticipé d'un ou deux trimestres. Rien n'est prévu par le gouvernement pour ce qui devrait être primordial, lutter contre la pénibilité, imposer des changements dans l'organisation du travail qui engendre souffrance morale et physique.

8. Les mesures en faveur des femmes réduiront les inégalités: faux!

L'allongement de la durée de cotisation augmentera les inégalités de pension entre les hommes et les femmes qui ont des carrières plus courtes, plus discontinues, tandis que les mesures annoncées sont minimales et très vagues.

Le salaire moyen des femmes est inférieur de 27% à celui des hommes, le montant des pensions de retraite est moindre de 42%. Le projet de loi prévoit de «*faciliter l'acquisition de trimestres pour les assurés à faible rémunération*» et de «*mieux compenser l'effet sur les pensions des interruptions de carrières liées aux jeunes enfants*». Les mesures effectives sont renvoyées à des décrets.

La seule mesure concrète porte sur la validation des trimestres de travail à temps partiel des salariés du privé pour qu'ils soient pris en compte dans le calcul de la pension. Pour cela il faudra gagner durant un trimestre 150 fois l'équivalent du SMIC horaire au lieu de 200 fois.

Les travailleurs qui n'ont pas d'autres choix que des contrats courts, bien souvent des femmes, pourront bénéficier de plus de trimestres validés, mais l'augmentation des pensions restera dans la majorité des cas très minime, c'est le reflet des bas salaires. Cette mesure peut inciter les employeurs à multiplier les contrats de travail très courts et donc à développer la précarité puisque aucune me-

sure n'est envisagée pour lutter contre elle.

9. C'est une réforme en faveur des jeunes: faux!

Parmi les jeunes en formation professionnelle, seuls les apprentis pourront valider les trimestres en stage. Les étudiants notamment sont exclus de cette disposition. La durée des études et des formations ne sera pas prise en compte.

Le rachat des quelques années d'étude devrait toujours être possible à la fin des études et à des conditions fixées par décret. Elle serait selon les annonces gouvernementales possible jusqu'à 4 trimestres maximum, dans les 5 ou 10 ans suivant la fin des études, et un peu moins prohibitives qu'actuellement mais inatteignables pour la plupart des jeunes.

Les générations successives seront de plus en plus pénalisées par les allongements des durées de cotisation.

C'est donc un recul sur toute la ligne qui s'annonce pour l'ensemble des salariés.

Les méfaits de cette réforme ne s'arrêtent pourtant pas là.

Le gouvernement s'est en effet engagé auprès du Medef à compenser l'augmentation des cotisations patronales «retraites» par la baisse d'autres «charges». En d'autres termes, la réforme ne coûtera pas un centime aux patrons.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 prévoit une baisse de 0,15 point de la part patronale des cotisations familiales. La compensation serait réalisée notamment par l'augmentation de la TVA de 19,6 à 20% (taux concernant la majorité des

biens et services) et de 7 à 10% (taux concernant les logements sociaux, les transports de voyageurs, la restauration...) dès le 1^{er} janvier. C'est le retour de la TVA «sociale» que voulait instaurer Sarkozy. Ce n'est qu'une ébauche du projet gouvernemental, Ayrault

“ le
transfert des
revenus du
travail vers
les revenus
du capital
représente
de 120 à
190 milliards
d'euros ”

a déclaré que la compensation porterait sur les cotisations de la branche famille et de la branche maladie de la Sécurité sociale.

En un mot: ce qui sera payé en plus par les patrons pour financer les retraites sera payé en moins pour financer les allocations familiales dans un premier temps et l'assurance maladie ensuite: c'est donc dans tous les cas la Sécu et les salariés qui trinquent, et qui devront payer par leurs impôts ce que les employeurs ne financent plus! C'est donc la double peine: payer plus pour moins de prestations sociales (retraites ou famille)

De ce point de vue, la réforme des retraites complète les mesures déjà prises ou à venir du gouvernement contre la Sécurité sociale: la

généralisation des «complémentaires santé» dans l'accord ANI (en remplacement de l'assurance maladie), la réforme à venir du financement de la Sécurité sociale

C'est un pas de plus vers une transformation radicale de la protection sociale voulue par l'Union européenne: passer d'un système unique – garantissant à tous des droits sociaux – à un système à 3 «piliers»: une couverture minimum – essentiellement financée par les impôts des salariés –, une couverture «professionnelle» – assurance collective par capitalisation dans le cadre de l'entreprise (et donc liée à celle-ci) –, et une assurance individuelle facultative. Sous couvert de «sauver la sécu» c'est sa liquidation qui est ainsi programmée.

Retraites complémentaires, un très mauvais exemple !

L'Agirc et l'Arrco sont gérées paritairement et négocient chaque année la valeur du point qui sert au calcul de ces retraites. En mars 2013, un protocole d'accord a été conclu avec le patronat sur le montant des retraites complémentaires. Au 1er avril, il n'a été revalorisé que de 0,5% pour les cadres et de 0,8% pour les autres salariés du privé. La part patronale et la part salariale des cotisations augmenteront de 0,1% en 2013 et 2014 et, durant trois ans, le montant des retraites complémentaires ne suivra plus l'inflation. Ce protocole a été signé par la CFDT, la CFTC, et FO... qui revendique l'indexation des retraites du régime général sur les salaires!



Des arguments qui ne sont pas nouveaux et qui restent aussi fallacieux !

Dendant longtemps, les vieux sans ressources et sans famille ne survivaient que par la charité, à l'initiative d'ores gouvernements de droite à ceux de gauche, les refrains ne changent pas :

Le déficit
Le Monde écrivait déjà... le 12 janvier 1948 : «*Le déficit se creuse, les dépenses ne cessent de progresser, la Sécurité sociale est devenue pour l'économie une charge considérable qui risque de compromettre le redressement du pays*» (source : Claude Frémont, *Adieu Sécu*, le

Cherche-Midi)

Le déficit reste ce qu'il a tou-

« l'attaque contre les retraites est une composante de l'offensive générale contre ce que les capitalistes appellent le coût du travail »

jours été, une construction politique, le gouvernement décidant des dépenses et des recettes.

Des scénarios catastrophe sont présentés: le système menacerait de s'effondrer. Regardons les chiffres: les dépenses totales du système de retraite tous régimes – incluant, outre les pensions de retraite, les dépenses d'action sociale des régimes, ainsi que diverses charges financières et de gestion – ont représenté, en 2011, 282 milliards d'euros. Le «déficit» de 2011 est de 14 milliards d'euros. À titre de comparaison, le PIB de la France a atteint en 2012, 2 032 milliards d'euros et le gouvernement a décidé sans hésitation d'accorder aux entreprises, à la suite du rapport Gallois, un crédit d'impôt de 20 milliards. D'après les prévisions du COR, le «déficit» devrait passer à 20 milliards en 2020 puis les régimes de retraite devraient revenir à l'équilibre en 2040. Ce prétendu déficit ne met donc aucunement en péril le paiement des retraites, même si les recettes baissent du fait du chômage et de la crise économique.

La démographie

L'espérance de vie a augmenté, mais pas pour tout le monde!

Les écarts entre cadres et ouvriers se sont maintenus. Les hommes cadres vivent en moyenne 6,3 ans de plus que les hommes ouvriers. Chez les femmes, les inégalités sociales sont moins marquées, mais 3 ans séparent les cadres et les ouvrières (source Insee). Quant à l'espérance de vie moyenne, il est douteux qu'elle continue à augmenter fortement du fait des retombées du mode de croissance capitaliste sur l'environnement, les modes de vie et des conditions de travail, et des réformes hospitalières. On peut d'ailleurs remarquer que les données les plus récentes de l'Insee (données provisoires 2012) montrent que l'espérance de vie des femmes a diminué en 2012 par rapport à 2011 (de 85 ans à 84,8 ans) et celle des hommes a stagné (à 78,4 ans). C'est une tendance déjà notée aux USA. Par ailleurs, il faut également considérer l'espérance de vie en bonne santé (appelée espérance de vie sans incapacité). Globalement, l'espérance de vie sans incapacité (EVS) plafonne, voire recule depuis 2006 en France comme le montre les

travaux de l'Institut national d'études démographiques. En 2010, les hommes vivent en moyenne 61,9 ans sans dépendance ni maladie chronique. Pour les femmes, la durée moyenne de vie en bonne santé est de 63,5 ans. Les premiers peuvent donc espérer passer 79,1% de leur vie en pleine forme contre 74,4% pour les femmes. Ces EVSI ont diminué d'environ un an depuis 20063. Toujours d'après l'Institut d'études démographiques (étude de 2008, dernière disponible), un ouvrier homme de 35 ans n'avait plus que 24 ans à vivre en bonne santé (soit au total 59 ans). Un cadre homme de 35 ans disposait pour sa part d'encore 34 ans en bonne santé.

Les rapports d'experts visent à faire croire que les choix sont techniques. En réalité, le choix de l'âge de la retraite à taux plein, du nombre de trimestres nécessaires pour avoir une retraite pleine et des modes de financement sont d'abord des choix politiques et sociaux. C'est une question de partage des richesses. Les années précédant la crise ont vu un gigan-

tesque transfert de richesse au détriment des salariés: en 2007, la part des salaires dans la valeur ajoutée est inférieure de 10 points de PIB au pic de 1982, et de 6,5 points par rapport à la moyenne des « Trente glorieuses ». Rapportés au PIB de 2007 (1 887 milliards d'euros) ces différentiels

“ Il est aujourd'hui possible d'assurer à tous une vie meilleure en travaillant moins longtemps. ”

conduisent à l'évaluation suivante: le transfert des revenus du travail vers les revenus du capital représente de 120 à 190 milliards d'euros. Ce transfert ne s'est pas accompagné d'une progression de l'investissement mais d'une hausse des dividendes. La part dévolue aux actionnaires a crû dans des proportions considérables passant en 2011 à 9% de la valeur ajoutée brute des sociétés non financières (soit un montant de

89,9 milliards d'euros). Des richesses sont donc disponibles pour financer les retraites.

En fait l'attaque contre les retraites est une composante de l'offensive générale en Europe contre ce que les capitalistes appellent le coût du travail: salaires directs et protection sociale. Pour ce qui est de la protection sociale, les modes d'organisation en varient selon les pays, mais toutes les réformes vont dans le même sens. Il s'agit d'en réduire les coûts pour les employeurs et d'amener les gens qui en ont les moyens à se tourner vers des formules privées de garantie. Ces dispositifs sont d'ailleurs subventionnés: en France, le coût annuel des avantages fiscaux liés à l'épargne retraite est de 2 milliards d'euros. Il est à remarquer que l'attaque concerne tous les systèmes de retraite qu'ils soient fondés sur la répartition ou la capitalisation: les employeurs (avec l'appui des gouvernements) font pression pour que les régimes à prestations définies qui donnent des garanties aux salariés (le montant des retraites est défini et les ressources

évoluent selon les besoins) et évoluent vers des régimes à cotisations définies (les prestations doivent s'adapter aux ressources dont le niveau est bloqué). C'est le cas avec la proposition de supprimer toute indexation du montant des retraites, que ce soit sur les salaires ou les prix.

« Si l'on vit vieux, il est normal de travailler plus longtemps »

Au moment où le nombre de chômeurs explose, où chaque jour apporte son lot de licenciements et de fermetures d'entreprises, à qui fera-t-on croire qu'il faudrait contraindre les plus âgés à continuer de travailler, alors que plus de 10% de la population active est au chômage. En tout, ce sont 4 millions de personnes qui cherchent à travailler, à sortir de la précarité et du temps partiel imposé.

Quant aux « seniors » censés travailler plus longtemps, ils continuent d'être licenciés ou de perdre leur emploi. Ils se trouvent souvent, pour raison de santé, dans l'incapacité de poursuivre leur activité pro-

fessionnelle, « cassés » par des rythmes et des conditions de travail insupportables, l'intensité du travail, les méthodes de « management » destructrices, voire le harcèlement, qui génèrent la souffrance au travail. L'espérance de vie « en bonne santé » régresse, et cela concerne en premier lieu ceux qui exercent les métiers les plus pénibles.

Cette société marche sur la tête : dans le seul intérêt des profits de quelques-uns, elle contraint la grande majorité de la population soit à un travail épuisant, soit au chômage ou à la précarité.

Il n'y a aucune fatalité à devoir « travailler plus » parce qu'on vit plus longtemps.

En un siècle, la productivité du travail a été multipliée par 30 : on met en moyenne aujourd'hui 1 heure à produire ce que l'on faisait en 30 heures au début du XX^e siècle ! Dans les faits, le temps de travail a été diminué par deux et la richesse produite multipliée par 15.

Les patrons du XIX^e siècle expliquaient qu'on ne pouvait se passer du travail des enfants et que les vieux travailleurs

ne pouvaient bénéficier d'une misérable assistance qu'une fois dans l'incapacité totale de produire.

C'est au nom du même raisonnement que leurs descendants, et les hommes politiques qui le défendent, expliquent qu'il faut reculer l'âge du départ à la retraite.

Roger, un salarié de Clermont-Ferrand interviewé par Mediapart, résume avec lucidité une situation de plus en plus fréquente. Contraint de continuer à faire des « petits boulots » pour survivre après 43 ans de travail pénible, il envisage de « tout arrêter » : « Pour ne pas passer directement de la caisse à outils à la caisse en bois au cimetière. »



La lutte pour la défense des retraites : un choix pour l'ensemble de la société

La vie doit-elle être uniquement consacrée à un travail contraint et souvent rendu pénible et inintéressant pour permettre l'enrichissement d'une minorité ? Ou chacun a-t-il droit à des loisirs et des activités choisies permettant son épanouissement, tout en ayant les moyens de bien vivre et de satisfaire ses besoins ? La limitation de la durée du travail, les repos hebdomadaires, les congés, des années de retraite en bonne santé sont des avancées décisives dans la conquête de ce droit. Ne nous les laissons pas confisquer, elles préfigurent la société que nous voulons construire : une société où le travail contraint

et aliénant déperira pour laisser place à une libre activité créatrice. Oui il est aujourd'hui possible d'assurer à tous une vie meilleure **en travaillant moins longtemps. Moins longtemps chaque semaine et chaque année** dans de meilleures conditions, grâce à la poursuite de la réduction du temps de travail, avec embauches correspondantes.

Mais aussi moins longtemps dans le cours de sa vie en entrant plus tardivement dans l'emploi et/ou en en sortant plus tôt, grâce à la retraite à 60 ans pour tous, sur la base du meilleur salaire.

Loin d'être le problème, la diminution du temps de travail, et le

partage de celui-ci entre tous est précisément la solution.

Pour cela, il faut assurer à ceux qui poursuivent des études la

possibilité de le faire en leur versant une allocation d'étude ou un présalaire (au niveau du Smic revendiqué).

Nous revendiquons donc un salaire payé par l'employeur durant toute la vie : dès la naissance, des allocations familiales pour chaque enfant, un présalaire durant les études et des pensions pour les retraités.

Il faut également garantir à tous la possibilité d'une retraite à taux plein à 60 ans (55 ans pour les travaux pénibles).

L'objectif, parfaitement réaliste,

est ainsi de faire disparaître le chômage (autre que celui lié à la transition entre deux emplois) en assurant un emploi à tous.

Il faut donc partager le travail entre toutes et tous en réduisant le temps de travail jusqu'à l'extinction du chômage. Pourquoi ne pas limiter le travail hebdomadaire à 32 heures (moins pour les travaux postés ou pénibles) et en accordant la retraite à taux plein après 32 annuités pour celles et ceux qui le souhaitent ?

Cette revendication de «travailler moins pour travailler tous» permet d'assurer le lien entre les générations. La retraite est aussi une affaire de jeunes !

Si la retraite apparaît lointaine aux nouvelles générations, l'emploi est par contre leur souci immédiat. La «solidarité entre générations», c'est de libérer les postes de travail au plus tard à 60 ans, en créant de nouveaux emplois pour compenser la réduction du temps de travail, et ainsi per-

mettre aux plus jeunes de trouver un emploi stable et qualifié. Les cotisations générées par ces nouveaux emplois permettront à leur tour d'assurer l'équilibre et l'amélioration des retraites. Pour cela, bien sûr, il faut supprimer toute forme d'exonération de cotisations sociales (patronales), et augmenter celles-ci.



Les revendications

L première exigence, c'est bien sûr de refuser toute aggravation de la situation, c'est-à-dire tout allongement de la durée de cotisation, et toute diminution du niveau des pensions, comme le veulent patronat et gouvernement: «Pas un euro de moins! Pas un trimestre de plus». Sur cette base doivent pouvoir se rassembler dans la plus grande unité toutes celles et ceux qui veulent combattre toute nouvelle régression.

Mais il est aussi nécessaire de revenir sur les contre-réformes qui se sont succédé depuis 1993. Elles ont commencé par s'attaquer aux retraites du privé, pour justifier ensuite au nom de «l'équité» la casse des régimes du public et des «régimes spé-

ciaux», pour dégrader finalement la situation de tous.

C'est le chemin inverse qu'il faut aujourd'hui refaire: il faut une égalité entre public et privé, mais cette égalité doit tirer tout le monde vers le haut et non vers le bas.

- Exigeons le droit à une retraite complète pour toutes et tous au plus tard à 60 ans (55 ans pour les travaux pénibles et/ou postés)

- Pour cela il faut – non pas allonger – mais réduire la durée de cotisation nécessaire pour une retraite complète, en revenant au maximum à 37,5 années de cotisations pour toutes et tous et en y incluant les années de formation et d'études après 18 ans, de chômage, de temps

partiel imposé, et de manière générale toute période d'inactivité imposée ou «encouragée», conditions nécessaires pour permettre notamment aux femmes d'avoir une carrière complète à 60 ans.

- Cette retraite doit être au moins égale à 75% du meilleur salaire brut dans le public comme dans le privé (primes incluses). Aucune retraite ne doit être inférieure au Smic revendiqué: 1 600 euros net.

Les gouvernements agissent sur trois paramètres: la date de départ légal, la durée de cotisation, le montant des retraites. Ces trois revendications sont donc indissociables.

- Un système de bonification doit permettre à ceux qui partent plus tôt, en raison de la pénibilité de leur travail, de bénéficier d'une retraite complète.
- Exigeons le retour à l'indexation automatique des retraites sur les salaires.

le patronat, c'est une répartition différente des richesses. Il faut donc s'en prendre au profit en inversant la tendance qui s'est imposée depuis une trentaine d'années. Il faut donc augmenter les salaires directs, la part patronale de cotisations, interdire les licenciements et partager le travail afin de créer des emplois.

Augmenter la part des salaires directs et socialisés

La condition pour satisfaire ces revendications, et c'est bien là que se situe l'affrontement avec

100000 chômeurs c'est 1,3 milliard d'euros de cotisations en moins. 5 millions de privés d'emploi retrouvant une activité salariée, cela apporterait 65 milliards aux caisses de Sécu
1% d'augmentation de la masse salariale du pays apporterait 3 milliards d'euros

Un point (1%) de cotisation représente 5 milliards d'euros de recettes (Rapport de septembre 2011 de la commission des comptes de la Sécu concernant l'année 2010)

Salaires, emploi, retraites : c'est bien le même combat pour nous réappropriier les richesses que produit notre travail.

Egalité hommes-femmes : la retraite amplifie les inégalités de la vie professionnelle

En 2009, le salaire moyen des

“ seul le blocage, la paralysie de l'activité économique du pays peut faire reculer le pouvoir ”

f e m m e s représente 75 % de celui des hommes ; la pension m o y e n n e des femmes ne représente que 72 % de celle des h o m m e s . Aux salaires plus faibles des femmes s'ajoute le

partage inégal des tâches domestiques et d'éducation, entre hommes et femmes.

Fin décembre 2011, 4,9 millions de retraités du régime général perçoivent le minimum vieillesse, parmi eux 70% de femmes.

Toutes les contre-réformes depuis 20 ans ont accentué les inégalités entre les femmes et les hommes :

- **Le passage des 10 aux 25 meilleures années dans le privé (1993)** pénalise toutes les carrières courtes donc les femmes. Avec pour conséquence une baisse immédiate des pensions, en particulier celles des femmes.
- **L'allongement de la durée de cotisation** pénalise plus fortement les femmes. Elles ont des carrières en moyenne plus courtes que les hommes et sont plus nombreuses à ne pas obtenir une carrière complète. En 2008, les femmes valident une carrière plus courte de 2,75 ans que celles des hommes et elles ne sont que 60%, contre 77% des hommes, à valider une carrière complète. Pour éviter la décote sur une retraite déjà plus

faible que celles des hommes, les femmes sont obligées de partir plus tard que les hommes (1,4 an de plus que les hommes).

- Parmi les personnes parties à la retraite en 2008, 6% des hommes ont une décote et 9% des femmes subissent une décote plus forte que celle des hommes.
- Suite aux mobilisations, l'attribution des deux années de majoration possible pour enfants a été maintenue. Pour les enfants nés à partir de 2010, la première année reste réservée aux mères au titre de l'incidence de la maternité sur leur carrière, et un choix d'attribution a été créé pour la deuxième année entre le père et la mère. Cette décision qui doit être prise dans un délai de 4 ans suivant la naissance, donc très longtemps avant la retraite, est irréversible !
- Dans la fonction publique, la loi de 2003 a particulièrement pénalisé les mères en remplaçant la bonification d'un an pour les enfants nés à partir de 2004 par la validation gratuite de l'interruption ou de la suspension de l'activité jusqu'aux 3 ans de l'enfant, et pour les femmes qui n'interrompent pas leur carrière par l'attribution de seulement 6 mois. Elle a introduit des conditions res-

trictives pour les autres, faisant perdre à de nombreuses femmes leur droit à bonification.

Nos revendications spécifiques

- Rattrapage immédiat des pensions, des salaires et égalité salariale,
- Transformation des emplois précaires en CDI et des temps partiel en temps complet pour celles qui le souhaitent,
- Droit à une évolution de carrière et à une formation professionnelle continue rémunérée et qualifiante sur le temps de travail,
- Reconnaissance des qualifications, des certifications et des diplômes obtenus tout au long de la vie
- Réduction du temps de travail à 32 heures pour toutes et tous sans flexibilité ni intensification avec les embauches correspondantes,
- Service public de la petite enfance mixte, gratuit et de qualité et service public de prise en charge des personnes âgées ou dépendantes,
- Retraite par répartition à 60 ans et à taux plein et au moins égal au Smic revendiqué à 1 600 euros net.



Comment gagner cette fois : des leçons de 2010 aux tergiversations de 2013

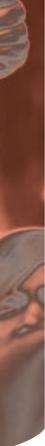
Au cœur d'enjeux décisifs

La contre-réforme présentée devant le Parlement à partir du 4 octobre est au cœur de la mise en œuvre du plan global de réduction des dépenses publiques, dans le cadre des obligations fixées par la troïka et les gouvernements européens. Celles-ci sont concrétisées notamment par la Cour des comptes qui exige que la France réalise 28 milliards d'euros d'économies en 2014 et 2015. Pour revenir à 3% de déficit en 2015 (au lieu de 2013), il faut donc trouver 13 milliards d'économies en 2014, et 15 milliards en 2015. Et le Premier ministre Jean-Marc Ayrault de déclara-

rer que la Cour des comptes a raison. En s'inscrivant dans la logique de l'austérité et en s'alignant sur les exigences du Medef, le gouvernement ne reculera sur la question des retraites que face à une mobilisation puissante de l'ensemble de la population.

Retour sur 2010

L'une des leçons de la mobilisation de 2010 est que seul le blocage, la paralysie de l'activité économique du pays, peut faire reculer le pouvoir. Les très importantes manifestations de rue, les dizaines de meetings unitaires ont ôté toute légitimité politique à la contre-ré-



forme Sarkozy-Woerth. La bataille des idées a été gagnée et cette victoire a été une des composantes de la défaite électorale de Sarkozy, mais la contre-réforme est passée. La menace d'une extension de la grève à partir des raffineries a déclenché une riposte violente du gouvernement, conscient, lui, de l'enjeu de cette forme de lutte: condamnations des grèves et remise en cause du droit de grève par la validation par les tribunaux des réquisitions et de l'intervention des forces de l'ordre.

Au total, c'est bien ce bilan qui est tiré par les salariéEs eux-mêmes: les journées d'action même massives, même répétées, et la grève de certains secteurs avec le soutien moral des autres ne suffisent pas. C'est à un tout autre niveau qu'il faut hisser le rapport de forces pour gagner.

La nécessaire unité

Mais, en même temps qu'elle doit viser la paralysie de l'activité économique du pays, la mobilisation doit aussi englober toutes celles et ceux impactés par la contre-réforme. En effet, les salariéEs actifs ne sont pas les seuls concernés. Tout d'abord les retraitéEs actuels

sont évidemment concernés par la baisse programmée des pensions. Les jeunes en formation, hors emploi ou sur des contrats précaires, les chômeurEs sont et seront les principales victimes de l'augmentation du nombre d'années de cotisations nécessaires pour l'obtention d'une retraite à taux plein. Sous couvert de prise en compte des inégalités, le gouvernement tente de diviser l'opposition à ses projets. Les quelques miettes pour les femmes, les métiers pénibles, la limitation des attaques sur les régimes spéciaux, largement contrebalancés par l'augmentation du nombre d'années de cotisation nécessaire pour une retraite sans décote, n'ont comme objectif que d'empêcher la constitution d'un front large de mobilisation. D'autant plus que certaines organisations syndicales s'appuient sur ces pseudo-concessions pour donner un avis plutôt favorable au projet gouvernemental.

Une mobilisation en demi-teinte

Au soir du 10 septembre, les sentiments étaient partagés entre un certain soulagement, devant

une journée qui avait mobilisé près de 300 000 personnes dans la rue, et la compréhension que cela était bien insuffisant pour faire reculer le pouvoir. La mobilisation était la plus importante depuis la mise en place du gouvernement Hollande. Les mobilisations contre l'ANI de mars et avril 2013 ou le 1^{er} mai n'avaient mobilisé guère plus de 100 000 manifestants. Malgré la relative ampleur de la mobilisation, les directions syndicales CGT, FO et FSU n'ont pas cherché à la développer. Du côté de Solidaires, malgré son positionnement clair contre la réforme et pour le retrait du projet, il y a de réelles difficultés à se distinguer de la stratégie des autres directions syndicales. Il reste à trouver les ressorts nécessaires à un développement à la hauteur des reculs contenus dans le projet. Le gouvernement estime que le moment le plus difficile est derrière lui et passe à autre chose : il poursuit son offensive avec un projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui constitue un nouveau pas dans la casse de la protection sociale. La « TVA sociale » de Sarkozy, supprimée dans les premières se-

maines du gouvernement est rétablie en catimini, pour compenser la diminution des cotisations patronales sur les allocations familiales. Des restrictions, jamais vues (2,9 milliards d'€ sont imposées à la branche maladie de la Sécu, en particulier 477 milliards sur les dépenses hospitalières) sont imposées à la santé. Les fermetures d'hôpitaux et de services, le manque de personnel déjà dramatique vont continuer de s'aggraver, si la mobilisation n'arrête pas le rouleau compresseur de l'austérité.

Des résistances

Le matraquage médiatique sur la légitimité de l'augmentation du nombre d'années de cotisation au regard de l'allongement de l'espérance de vie, s'il ne convainc pas sur la justesse des mesures contenues dans la loi, tend à justifier la nécessité d'une réforme. C'est d'ailleurs la posture des directions de la CGT et la FSU : tout en continuant à valoriser les mesurées censées être des contreparties à l'allongement de la durée de cotisation, elles refusent de se prononcer pour le rejet du projet et centrent leurs arguments sur des aménagements du projet notamment autour de la question du financement.

L'impopularité du Président et du Premier ministre tout comme celle du projet de loi illustre l'existence d'un fort mécontentement et de possibilités de riposte. Les mobilisations des salariéEs de PSA contre la mise en œuvre de l'accord compétitivité, à la SNCF ou à La Poste contre les restructurations, contre les fermetures de sites et les licenciements, les luttes dans le secteur de la santé, sont autant d'indices de l'existence de résistances.

Amplifier la mobilisation

La semaine d'action CGT, à l'occasion de l'ouverture du débat parlementaire, ou la journée de mobilisation de FO, ne sont pas des propositions suffisantes pour amplifier la mobilisation. Dans les structures syndicales, nous devons poursuivre le débat sur la nécessité de la grève et de l'affrontement avec le gouvernement; au niveau des localités il faut construire, élargir les cadres de mobilisation syndicaux ou plus larges, tisser des liens entre entreprises.

Si nous centrons les discussions sur le rejet du projet de loi nous devons aussi nous appuyer sur les revendications locales, sur les salaires, les conditions de travail, les licenciements et les suppressions de postes. Pour nous la question des retraites illustre clairement la question du par-

tage des richesses, de la lutte contre les politiques d'austérité. Et la nécessité de l'affrontement nécessaire pour faire reculer gouvernement et patronat... qu'il nous reste à faire partager par une majorité de salariéEs.

Conclusion

Nous avons essayé de le montrer, la mobilisation pour mettre en échec la contre-réforme des retraites 2013 reste à la fois possible et nécessaire. Le NPA et ses militants continueront, dans les semaines qui viennent, à mobiliser leurs forces sur cet enjeu décisif. Si gouvernement et Medef parviennent à imposer leur projet, ce sera pour eux un encouragement à aller toujours plus loin dans leur politique d'austérité, et un écœurement de plus dans les classes populaires, faisant le lit de la droite et de l'extrême droite.

Si à l'inverse la réforme Ayrault-Hollande ne passe pas, l'espoir peut alors renaître dans le camp populaire d'imposer ses propres solutions, non pour faire mener à ce gouvernement une autre politique, mais pour faire émerger, portée par le mouvement social, une opposition de gauche porteuse des aspirations et revendications des classes populaires. Il n'y a pas une minute à perdre.

bien insuffisant pour faire reculer le pouvoir. La mobilisation était la plus importante depuis la mise en place du gouvernement Hollande. Les mobilisations contre l'ANI de mars et avril 2013 ou le 1er mai n'avaient mobilisé guère plus de 100 000 manifestantEs. Malgré la relative ampleur de la mobilisation, les directions syndicales CGT et FO n'ont pas cherché à la développer. Il reste à trouver les ressorts nécessaires à un développement à la hauteur des reculs contenus dans le projet.

Le gouvernement estime que le moment le plus difficile est derrière lui et passe à autre chose: il poursuit son offensive avec un projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui constitue un nouveau pas dans la casse de la protection sociale.

La «TVA sociale» de Sarkozy, supprimée dans les premières semaines du gouvernement est rétablie en catimini, pour compenser la diminution des cotisations patronales sur les allocations familiales. Des restrictions, jamais vues (2,9 milliards d'€ sont imposées à la branche maladie de la Sécu, en particulier 477 milliards sur les dépenses hospitalières) sont imposées à la santé. Les ferme-

tures d'hôpitaux et de services, le manque de personnel déjà dramatique vont continuer de s'aggraver, si la mobilisation n'arrête pas le rouleau compresseur de l'austérité.

Des résistances

Le matraquage médiatique sur la légitimité de l'augmentation du nombre d'années de cotisation au regard de l'allongement de l'espérance de vie, s'il ne convainc pas sur la justesse des mesures contenues dans la loi, tend à justifier la nécessité d'une réforme. C'est d'ailleurs la posture des directions de la CGT et la FSU: tout en continuant à valoriser les mesurettees censées être des contreparties à l'allongement de la durée de cotisation, elles refusent de se prononcer pour le rejet du projet et centrent leurs argumentaires sur des aménagements du projet notamment autour de la question du financement.

L'impopularité du Président et du Premier ministre tout comme celle du projet de loi illustre l'existence d'un fort mécontentement et de possibilités de riposte. Les mobilisations des salariéEs de PSA contre la mise en œuvre de l'accord compétitivité, à la SNCF ou à La Poste

contre les restructurations, contre les fermetures de sites et les licenciements, les luttes dans le secteur de la santé, sont autant d'indices de l'existence de résistances.

Amplifier la mobilisation

La semaine d'action CGT, à l'occasion de l'ouverture du débat parlementaire, ou la journée de mobilisation de FO, ne sont pas des propositions suffisantes pour amplifier la mobilisation. Dans les structures syndicales, nous devons poursuivre le débat sur la nécessité de la grève et de l'affrontement avec le gouvernement; au niveau des localités il faut construire, élargir les cadres de mobilisationsyndicaux ou plus larges, tisser des liens entre entreprises.

Si nous centrons les discussions sur le rejet du projet de loi nous devons aussi nous appuyer sur les revendications locales, sur les salaires, les conditions de travail, les licenciements et les suppressions de postes.

Pour nous la question des retraites illustre clairement la question du partage des richesses, de la lutte contre les politiques d'austérité. Et la nécessité de l'affrontement nécessaire pour faire reculer gouvernement et

patronat... qu'il nous reste à faire partager par une majorité de salariéEs.

Conclusion

Nous avons essayé de le montrer, la mobilisation pour mettre en échec la contre-réforme des retraites 2013 reste à la fois possible et nécessaire.

Le NPA et ses militants continueront, dans les semaines qui viennent, à mobiliser leurs forces sur cet enjeu décisif. Si gouvernement et Medef parviennent à imposer leur projet, ce sera pour eux un encouragement à aller toujours plus loin dans leur politique d'austérité, et un écœurement de plus dans les classes populaires, faisant le lit de la droite et de l'extrême droite.

Si à l'inverse la réforme Ayrault-Hollande ne passe pas, l'espoir peut alors renaître dans le camp populaire d'imposer ses propres solutions, non pour faire mener à ce gouvernement une autre politique, mais pour faire émerger, portée par le mouvement social, une opposition de gauche porteuse des aspirations et revendications des classes populaires. Il n'y a pas une minute à perdre.



Annexes

Syndicats: les méfaits du dialogue social

Le positionnement des organisations syndicales sur la question des retraites est très différent au moins quant au fond des positions officiellement défendues. Si l'alignement de la CGC ou de la CFTC sur les analyses du patronat et de la bourgeoisie est inscrit dans leur acte de naissance, c'est dès 1985 que la CFDT reprend l'idée que la socialisation du salaire serait un handicap pour l'emploi dans la mesure où la cotisation serait anti-innovation, antiéconomique. Cela la conduira à s'opposer aux mobilisations depuis le mouvement de 1995 jusqu'à celui de 2003.

Pour FO et en partie la CGT, il s'agit plutôt de renoncements partiels, dans les faits, aux principes de la répartition. Dans les années 2000, la direction confédérale CGT cautionne une remise en cause de la répartition par sa participation au Comité de suivi de l'épargne salariale, véritable cheval de Troie de la capitalisation. Un pas est franchi en 2003 avec le soutien à la modification du régime des retraites des gaziers électriciens qui a rendu possible l'ouverture du capital, ouvrant la voie à la privatisation d'EdF-GdF. D'autant plus dommageable que les salariés de cette branche avaient été (avec les cheminots), parmi les moteurs de la mobilisation de



1995 et que cela ouvrira la voie à la remise en cause des autres régimes spéciaux en 2007. Depuis, les reculs se multiplient avec l'abandon du mot d'ordre de 37,5 annuités, la fin de la remise en cause de la CSG, qui affaiblissent le positionnement de la CGT.

Le deuxième volet des reculs des organisations syndicales est lié à l'acceptation du dialogue social entre « partenaires » sociaux. Sur la question des retraites, un pas décisif a été franchi avec la création du Conseil d'orientation des retraites (Cor) dans la logique des diagnostics partagés pour faire passer l'idée que des contre-réformes sont incontournables en matière d'âge de départ et de financement. La participation des confédérations à ce dispositif de concertation cautionne les mesures prescrites en les faisant passer pour incontournables, sans alternative. De plus, c'est un simple décret qui fixe désormais chaque année la durée requise pour les générations suivantes, sur la base d'un rapport du Cor.

Le premier processus de sommet social en 2012 a débouché sur le pacte de compétitivité et

la loi mettant en œuvre l'ANI sur la « sécurisation de l'emploi ». Le sommet social des 20 et 21 juin 2013, qui avait au cœur la question des retraites, s'inscrit dans la même logique: faire accepter l'idée de la nécessité de nouvelles mesures régressives contre les retraites et les retraités. En refusant de participer à ce processus, les organisations syndicales auraient affiché leur volonté de s'opposer clairement à la politique gouvernementale.

Débat avec le Front de gauche.

Pour les retraites et la Sécu, un seul mode de financement: la cotisation sociale!

Le Front de gauche, dans une pétition contre le projet gouvernemental, propose de *«faire contribuer les revenus financiers des entreprises, de différencier le montant des cotisations selon les entreprises, et d'augmenter les contributions des revenus issus de l'intéressement, des bonus et stock-options»*.

Nous voulons les uns et les autres que le financement de la Sécu soit basé sur la cotisation sociale. C'est un point d'accord es-

sentiel. Nos désaccords ne sont pas un obstacle à la lutte commune.

Comme le NPA, le Front de gauche affirme être pour le financement par la cotisation sociale. Mais sa proposition de «taxation des revenus financiers» nous fait sortir de ce cadre. Le meilleur moyen de «taxer les entreprises» est de créer des emplois et d'augmenter les salaires. C'est ainsi que l'on crée le plus de cotisations. La taxation des revenus financiers des entreprises accrédite par exemple les fonds de pension et ne permet pas de lutter contre la baisse de la part salariale dans le PIB et appliqué au financement de la Sécu, la ferait basculer dans un autre système progressivement déconnecté du salaire socialisé. Les bonus et stock-options ainsi que l'intéressement ne doivent pas être entérinés mais être supprimés et les sommes qui y sont consacrées, transformées en salaire.

La modulation des cotisations «afin de favoriser les entreprises créant de l'emploi» revient à créer une nouvelle modalité d'exonération des cotisations. Aucun emploi n'a été créé grâce aux exonérations. C'est un leurre de croire que ce serait différent avec la méthode des modulations. Les

patrons développeraient la soustraitance et d'autres manipulations comptables en s'appuyant notamment sur les diverses filiales des entreprises.

Le FN et les retraites: national et socialiste!

Les positions du FN sur les retraites et la protection sociale en général paraissent «sociales»... en première lecture. Ceci pour capter le monde ouvrier, démarche de Le Pen Marine. Son père s'adressait aux anciens de l'Algérie française et aux pétainistes... Elle, aux ouvriers et au peuple...

Ainsi le FN est pour: *«l'âge légal de 60 ans et la pérennisation du système par répartition... avec des sources de financement complémentaires qui ne doivent pas peser sur les salariés»*. Sur la dépendance, le FN est encore plus radical: «il est urgent de créer au sein de la Sécurité sociale une cinquième branche qui ne reposera pas sur des mécanismes d'assurance privée».

Comment financer cela? Augmenter les salaires et la cotisation patronale?

Non, ce seront les recettes issues des droits de douane augmentés (sortie de l'euro, protection-

nisme...) qui y pourvoient... Le patronat peut souffler!

De même il n'est pas question de supprimer les exonérations de cotisation chères au patronat (qui créent – c'est bien connu – de l'emploi!). Par contre, il est question de créer un secrétariat d'État de la Fraude spécialement dirigé contre les immigrés, lesquels fraudent contre la carte Vitale ... et ne sont pas employés «au noir» par un patronat...fraudeur ... lui ô combien! Le délire

sur la fraude fait dire au FN que «*cela redresserait les comptes de la Sécurité sociale*»...

Au total: Le FN parle de retraite à 60 ans pour les «Nationaux»... et épargne le patronat... (PME et TPE surtout).

Ces deux facettes sont pseudo-sociales d'un côté (en épargnant le patronat) et anti-immigrés de l'autre (en refusant l'unité de tous les travailleurs par... racisme).

1. «*La retraite des syndicats. Revenu différé contre salaire continué*», est le titre de l'intéressant livre de Nicolas Castel aux éditions La Dispute.

1 Insee Première n°1372 - octobre 2011, «L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent»

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1372/ip1372.pdf>

2 Insee Première n°1372 - octobre 2011, «L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent»

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1372/ip1372.pdf>

3 http://www.ined.fr/fichier/t_presse_fichier/51/fichier_fichier_fr_cp_du_17_04_2012_evsi_inserm_ined.pdf

4 «La «double peine» des ouvriers: plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte», Population et Sociétés, N°441, janvier 2008

http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1341/publi_pdf1_441.pdf

© Photothèque Rouge/Quentin G



Glossaire

ANI. Accord National Interprofessionnel. L'accord du 11 janvier 2013 entre le Medef et trois syndicats (CFDT, CFTC, CFE-CGC) voté par le Parlement donne pleinement satisfaction aux exigences du patronat en poursuivant le démantèlement du code du travail.

Arrco et Agirc. Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés et Association générale des institutions de retraite des cadres. Ce sont des régimes complémentaires privés obligatoires. Tous les ans, les cotisations des assurés sociaux sont transformées en points de retraite. Les organisations patronales et syndicales décident chaque année de la valeur respective des points de ces régimes. Le montant brut des retraites est calculé en multipliant le nombre de points acquis durant la carrière professionnelle par la valeur du point.

Espérance de vie sans incapacité. Indicateur économique concernant le nombre d'années de vie en bonne santé.

Fond national de solidarité. Il finance une « allocation de soli-

darité aux personnes âgées » de plus de 65 ans disposant de ressources ne dépassant pas 787,26 € par mois pour une personne seule et 1 222,27 € pour un couple. Le montant de l'allocation complète les revenus jusqu'à ces montants (787, 26 € et 1222,27€).

Ircantec. Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques. Elle fonctionne selon les mêmes principes que l'Arrco et l'AGIRC.

Retraite à taux plein. Il s'agit d'une retraite dont le montant est équivalent à la moitié du salaire annuel, calculé sur la base des 25 meilleures années des salaires (limités à un plafond). Pour en bénéficier il faut :

- soit avoir l'âge légal de départ à la retraite et réunir le nombre de trimestres requis (actuellement de 160 à 166 selon la date de naissance). Faute du nombre de trimestres, le taux plein subira une décote;
- soit avoir atteint l'âge du taux plein (porté de 65 et 67 ans) quel que soit le nombre de trimestres



validés. Mais pour bénéficier de 100 % de la retraite, il faut justifier de la durée de cotisation requise.

*Retraite par capitalisation. Dans ce système, les actifs d'aujourd'hui épargnent en vue de leur propre retraite. Les cotisations font l'objet de placements financiers généralement gérées par un fonds collectif. Le montant des pensions dépend donc des aléas économiques et boursiers.

Retraite par répartition. Dans ce système, les cotisations vieillesse versées aujourd'hui par les actifs sont immédiatement reversées aux retraités sous forme de pension. Les cotisations sont essentiellement tributaires de la masse salariale : nombre de personnes en activité et montant des salaires.



Lisez la presse du NPA



L'hebdou



La revue mensuelle

et sur internet



npa2009.org

librairie
★ la-breche.com

Commandez vos livres sur la-breche.com
livraison gratuite au-delà de 29,99 euros d'achats